



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2026 09

14 Février 2026

.PFAS : deux forages d'eau minérale fermés en urgence

Selon les informations de *Reporterre*, dans cette commune thermale de Vals les Bains, deux forages de la source Perle ont été fermés après la détection de PFAS — un arrêt qui remonte au 12 janvier 2026.

Cette eau minérale naturelle est utilisée pour produire de l'eau gazeuse vendue sous marques de distributeurs — en l'occurrence des références « *finement pétillantes* » Auchan et Carrefour. Elle est exploitée par le groupe Sources Alma, acteur majeur de l'eau en bouteille (Cristaline, St-Yorre, etc.).

Alors que la présence de polluants éternels dans les eaux du robinet est désormais largement documentée, elle est encore plus préoccupante pour les eaux minérales naturelles censées, selon la réglementation se distinguer par leur « *pureté originelle* ».

2 forages concernés sur 8

Les analyses ont été effectuées par un laboratoire officiel. Elles ont révélé une « *présence de PFAS à une concentration supérieure à 30 nanogrammes par litre* » sur 2 des 8 forages de la source Perle.

Cette détection « *ne leur permet plus de conserver, selon l'Agence régionale de santé (ARS), l'appellation d'eau minérale naturelle* », confirme le groupe Sources Alma auprès de *Reporterre*. Mais Sources Alma, Carrefour et Auchan se bornent à indiquer que l'eau est « *conforme* » à la réglementation. « *Ni la qualité, ni la sécurité de nos produits n'ont fait l'objet d'une quelconque remise en cause par les administrations. La détection de ces nanotrace est sans risque pour la santé humaine. Elle est inférieure à la limite de qualité applicable à l'eau du robinet* », ajoute le groupe Sources Alma.

Ils se basent sur une directive européenne qui fixe la limite pour l'eau du robinet à 100 nanogrammes par litre pour la somme de vingt substances de la famille des PFAS.

Ceci, c'est sans tenir compte qu'il s'agit pour la plupart de ces substances des perturbateurs endocriniens pour lesquels ce n'est pas la dose qui fait le poison

mais le moment de la contamination. (voir notre site internet)

La source Perle continuera d'être exploitée sur ses autres forages. La poursuite d'activité a nécessité une dérogation préfectorale, obtenue le 29 janvier, car l'arrêt des deux émergences contaminées modifie (à la marge) la composition minérale de l'eau commercialisée. L'arrêté du préfet de l'Ardèche a aussi prescrit à l'exploitant une surveillance renforcée des PFAS.

Reste à comprendre d'où peut provenir la contamination, dans cette commune située dans le parc naturel régional des Monts d'Ardèche. À ce stade, aucune hypothèse n'est formulée. Ces polluants sont relâchés dans l'environnement par de nombreuses activités industrielles et agricoles. Certains d'entre eux peuvent aussi être le produit de la dégradation de pesticides. L'identification de l'origine des PFAS sera un enjeu d'importance à Vals-les-Bains, où la filiale du groupe Alma exploite aussi d'autres sources (notamment pour l'eau gazeuse de marque Vals), et où les eaux sont utilisées pour l'activité thermique.

C'est un problème de santé publique dont doivent tenir compte les pouvoirs publics avant toute considération économique.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association